

## **CONTRIBUTION COLLECTIVE DES ONG À LA PRÉPARATION DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET DE L'UNESCO POUR 2026-2029 (43 C/5), convenue lors de la Conférence internationale des ONG, 17-19 décembre 2024**

Rappelant les Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales, adoptées par la Conférence générale à sa 36<sup>e</sup> session (résolution 36 C/108), qui invitent les ONG partenaires à répondre au questionnaire et la Conférence internationale des ONG à formuler leurs recommandations à la Directrice générale sur le Projet de programme et de budget de l'UNESCO,

En tant que communauté dont les préoccupations principales coïncident avec les domaines de compétence de l'UNESCO, nous saluons l'ambition, le caractère global et la vaste envergure de la proposition présentée en ce qui concerne le Programme et budget pour 2026-2029. Dans cette perspective, nous appelons les États membres à faire en sorte que le niveau de financement mis à disposition soit suffisant, et que les capacités soient à la hauteur de cette ambition, alors que nous approchons de la fin de la période couverte par l'actuelle Stratégie à moyen terme et, de plus en plus, de l'horizon de 2030.

Ayant examiné les Propositions préliminaires de la Directrice générale concernant le Projet de programme et de budget pour 2026-2029 (43 C/5) et ayant examiné les Décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa 220<sup>e</sup> session (220 EX/Décisions), ainsi que les comptes-rendus des consultations menées pour préparer le processus de rédaction (220 EX/17.INF et 220 EX/17.INF.2), nous n'avons pas pour but, par la présente Contribution, de faire ressortir les points saillants ou de répéter le contenu de ces documents, mais de recenser les possibilités de renforcer les propositions selon la perspective de la Conférence internationale.

L'édition 2024 de la Conférence internationale des ONG soumet donc respectueusement à la Directrice générale, pour examen, les réflexions et recommandations ci-après.

### **Mandat de l'UNESCO à vocation unificatrice pour l'humanité**

Préoccupée par la persistance et l'escalade des guerres, des conflits et de la violence, qui menacent la paix et le développement durable de tous les pays et de tous les peuples, et mettent en péril de manière exacerbée l'existence des personnes les plus vulnérables, la Conférence internationale des ONG se félicite de ce que le Projet de programme et de budget pour 2026-2029 (43 C/5) mette fortement et clairement en avant la nécessité de maintenir le mandat de l'UNESCO. L'accent particulier qui est mis sur les contributions de l'éducation, des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales et humaines, de la culture et de la communication et de l'information à l'objectif collectif de paix est essentiel et ne doit pas être perdu de vue. Ainsi, le rôle prépondérant que joue l'UNESCO, au sein du système des Nations Unies, en tant qu'unique institution chargée d'élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes et des femmes, et de l'humanité tout entière, devrait être mieux reconnu.

La Conférence internationale des ONG se félicite en outre de l'importance accordée par l'UNESCO au dialogue, au plaidoyer et à la discussion ouverte avec un large éventail de parties prenantes.

### **Instruments normatifs mondiaux**

La Conférence internationale se félicite des nombreuses références au rôle de l'Organisation en tant qu'incubateur de normes et de conseils sur les politiques au niveau mondial, ainsi qu'aux

instruments normatifs importants tels que la Recommandation de l'UNESCO sur l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et le développement durable (2023), la Recommandation sur une science ouverte (2021) et la Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle (2021).

Nous estimons cependant que le Domaine d'action proposé 3.2, en particulier, serait renforcé par la participation d'ONG partenaires issues d'Afrique et travaillant sur ce continent. L'accent devrait être mis sur le rôle de facilitateur que la société civile est appelée à jouer pour répondre à l'« Appel à l'action de l'UNESCO : combler l'écart entre les genres en science », dans la droite ligne des objectifs de l'Organisation en matière de prise en compte systématique de la dimension relative au genre, reflétant l'activité importante des ONG sur cette question, ainsi que les résultats du 17<sup>e</sup> Forum international des ONG entretenant des relations officielles avec l'UNESCO, sur le thème du leadership, de l'expérience et du savoir-faire africains dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, notamment en ce qui concerne les questions scientifiques.

En outre, les ONG demandent instamment l'intégration des ressources éducatives libres dans les instruments normatifs mondiaux, à l'appui d'une éducation équitable et inclusive.

### **Partenariats et exécution du mandat de l'UNESCO**

Prenant note de l'aspiration visant à « donner aux acteurs du changement les moyens de façonner un avenir meilleur », nous nous félicitons de la place prépondérante accordée aux partenariats dans les Propositions préliminaires et encourageons les États membres à faire en sorte de conserver cet énoncé. Le partenariat avec les ONG offre la voie la plus fiable et la plus efficace pour constituer une communauté mondiale plus inclusive, plus égalitaire et plus éclairée, ces trois éléments étant observables au niveau local. La Conférence internationale estime que l'importance accordée aux partenariats dans le document représente un atout susceptible d'accélérer la mise en œuvre des programmes et des priorités de l'UNESCO.

Comme l'énoncent les Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales, « ce partenariat témoigne de l'importance de l'œuvre de ces organisations aux côtés de l'action gouvernementale dans la coopération internationale au service des peuples pour le développement, l'égalité, la compréhension internationale et la paix ». Nous sommes d'avis que les partenariats n'ont jamais été aussi essentiels qu'en cette période de polarisation politique croissante, de creusement des inégalités et de hausse de la pauvreté.

Reconnaissant la valeur et les avantages offerts par les partenariats multipartites, ainsi que la contribution du secteur privé, y compris des organisations commerciales, les ONG estiment par ailleurs que l'UNESCO ne doit pas considérer la valeur d'un partenariat à travers le seul prisme de la contribution financière. Les partenariats relatifs aux savoirs, les savoirs locaux et autochtones, et l'expertise acquise pendant de nombreuses décennies par les partenaires non gouvernementaux, qui accélèrent l'action programmatique de l'UNESCO et y contribuent de manière essentielle, ne doivent pas être négligés au profit de critères de financement à court terme.

De fait, la Conférence internationale fait écho aux sentiments exprimés par les États membres à la réunion du Comité sur les partenaires non gouvernementaux, dans le cadre de la session de 2024 du Conseil exécutif, lorsqu'ils appelaient à soutenir le renforcement des capacités dans l'ensemble du réseau des ONG entretenant des relations officielles avec l'Organisation, afin de faire en sorte que l'éventail de représentation et de consultation soit plus large et plus diversifié,

et de permettre à l'UNESCO de tirer pleinement parti de sa famille élargie de partenaires consultatifs et associés.

### **Priorités et risques transversaux**

La Conférence internationale des ONG reconnaît les trois risques programmatiques transversaux mis en évidence, à savoir l'instabilité politique et les conflits au niveau mondial ; les catastrophes naturelles et le changement climatique ; et les grands bouleversements technologiques.

### **Instabilité politique et pouvoir d'une éducation de qualité**

Plus particulièrement, la Conférence internationale des ONG souligne combien il importe de reconnaître l'éducation en tant que droit fondamental de l'être humain. Lors de l'examen du Domaine d'action proposé 6.1 (« Encourager la paix par le biais de l'éducation »), les ONG entretenant des relations officielles avec l'Organisation ont reçu des retours d'informations accordant le même niveau de préoccupation à l'inclusion, à l'égalité des genres et au respect des droits de l'homme pour tous, y compris les groupes marginalisés tels que les migrants, les réfugiés et les transsexuels. Nous estimons que ces préoccupations et priorités sont indissociables – en effet, aucune paix n'est possible sans éducation et sans possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, fondées sur l'inclusion, l'égalité, les droits de l'homme et le dialogue interculturel et interconfessionnel.

### **Inclusion**

L'une des préoccupations constantes exprimées par les ONG entretenant des relations officielles avec l'UNESCO est celle d'une inclusion, d'une diversité et d'une représentation véritables. Cette préoccupation est essentielle si l'on considère l'instabilité politique et les conflits, le changement climatique et les catastrophes naturelles, et les grands bouleversements technologiques. De plus, la lutte contre la pauvreté, facteur d'inclusion majeur, et la garantie d'une volonté politique systémique en faveur d'un changement transformateur, restent des priorités essentielles. En outre, il importe de reconnaître et de promouvoir les bienfaits de l'activité physique et du sport en tant que catalyseur non seulement de la santé et du bien-être, mais aussi de l'inclusion.

Rappelant la prise en compte systématique par l'UNESCO de la dimension relative au genre, qui constitue une avancée positive, ainsi que les paragraphes 5 et 6 de la décision 220 EX/IV.A, les ONG se joignent aux États membres pour demander que l'inclusion du handicap fasse partie intégrante de l'ensemble du programme et de l'administration de l'UNESCO.

### **Savoirs locaux et autochtones**

Si les conflits représentent pour l'humanité le risque existentiel le plus visible, le risque climatique, quant à lui, est certainement le plus répandu et celui dont la perspective s'étend au plus long terme. Nous nous félicitons vivement de l'Effet 2 (« Un monde dans lequel la biodiversité, l'eau et l'océan sont valorisés et gérés de manière durable ») et appelons les États membres à veiller à ce que le document final, une fois adopté, reste très éloquent au sujet de la protection et de l'apprentissage des savoirs autochtones et locaux. Tout en ayant confiance dans le rôle normatif de l'UNESCO, nous constatons parallèlement les préoccupations des ONG et d'un réseau plus vaste d'acteurs de la société civile en ce qui concerne la gestion des savoirs locaux, communautaires et autochtones face à la commercialisation des savoirs que l'on observe à l'échelle mondiale. Les ONG, qui sont prêtes à appliquer une gestion participative des

connaissances, ont besoin du soutien de l'UNESCO s'agissant d'aider les États membres à prendre conscience des avantages d'une primauté des savoirs communautaires.

## **Climat**

Par ailleurs, nous recommandons d'étudier attentivement les possibilités de renforcer la participation des ONG partenaires aux activités et programmes régionaux portant sur l'égalité des genres et la justice climatique, l'accent étant mis en particulier sur le thème transversal de la préparation aux crises, de la réponse aux situations d'urgence et du relèvement rapide.

Le changement climatique, qui représente un défi doté de multiples aspects, a d'importantes conséquences pour les communautés du monde entier, non seulement sur l'environnement, mais aussi sur la santé physique et mentale, le bien-être social, la paix et la stabilité, la préservation de la culture, la biodiversité, la viabilité économique et la durabilité à long terme.

Les effets du changement climatique se font sentir bien au-delà des sphères scientifique et environnementale auxquelles ils sont traditionnellement relégués. Pour susciter une prise de conscience transformatrice au niveau mondial et aborder le changement climatique sous ses différents aspects, l'UNESCO doit élargir sa stratégie de mobilisation afin d'inclure des ONG issues de divers secteurs – et non les seules organisations à vocation scientifique. Les ONG consacrées à la justice sociale, à la santé publique, à l'éducation, à la préservation de la culture et au développement économique doivent aussi jouer un rôle central dans la résolution des problèmes interdépendants posés par le changement climatique.

## **Transformation numérique**

Rappelant l'intervention de la Présidente de la Conférence internationale des ONG à la Conférence internationale de la société civile, qui s'est tenue en mai 2024, et prenant note du Pacte numérique mondial (A/79/L.2) qui a été adopté, nous réaffirmons l'idée que l'UNESCO serait la cheffe de file idéale d'un groupe scientifique international sur l'intelligence artificielle, qu'il conviendrait d'organiser selon un principe de participation large et multipartite des États membres, des plates-formes numériques, des organisations intergouvernementales, des médias, des universités et, élément essentiel, d'un éventail vaste et diversifié d'acteurs de la société civile. Ce processus pourrait s'inspirer du mécanisme adopté pour l'établissement, en novembre 2023, des « Principes pour la gouvernance des plates-formes numériques », élaborés à l'issue de trois consultations mondiales multipartites ayant recueilli plus de 10 000 commentaires de la part de 134 pays et d'un grand nombre d'organisations de la société civile.

En outre, la Conférence internationale souligne l'importance de promouvoir une science ouverte, une intelligence artificielle éthique et des pratiques technologiques durables dans le cadre des initiatives menées par l'UNESCO. Les ONG jouent un rôle essentiel en veillant à une gouvernance éthique des nouvelles technologies, comme indiqué au paragraphe 3.c du Cadre 2029. L'UNESCO doit également prendre des mesures pour renforcer les instruments normatifs qui mettent en avant le rôle de la science dans la protection de ces cadres et dans la promotion d'un développement technologique responsable et équitable.

En outre, l'intégration de la diplomatie scientifique et de la diplomatie culturelle dans les stratégies de développement est essentielle si l'on veut favoriser la collaboration et faire en sorte que les avancées technologiques servent des objectifs inclusifs et durables. Cette approche devrait s'accompagner de mécanismes rigoureux de validation et d'évaluation des données pour

mesurer les progrès, en particulier dans des domaines tels que l'éducation au changement climatique, où la technologie peut produire des résultats à fort impact.

En renforçant ces priorités, l'UNESCO peut se positionner en tant que cheffe de file mondiale de la transformation numérique, en veillant à ce que le progrès technologique s'aligne sur les principes éthiques et contribue au développement durable.

### **Violence sexiste facilitée par les technologies**

En lien avec les préoccupations exprimées précédemment concernant l'inclusion et les approches fondées sur les droits de l'homme, la Conférence internationale insiste spécifiquement sur ses préoccupations concernant l'augmentation exponentielle de la violence sexiste, de la discrimination et de l'exclusion des groupes les plus susceptibles d'être laissés pour compte, facilitées par les technologies. Nous encourageons à augmenter les financements en faveur de programmes tenant compte de la dimension relative au genre et d'orientations politiques porteuses de transformation, afin de lutter contre la discrimination dans le contexte du développement des technologies ; la participation des femmes est essentielle s'agissant de faire en sorte que les solutions soient inclusives, durables et adaptées aux réalités auxquelles sont confrontées les femmes et notamment les communautés vulnérables.

En outre, nous recommandons de renforcer les instruments normatifs visant à lutter contre le cyberharcèlement et la cyberviolence, afin de garantir une protection accrue des femmes et des jeunes filles dans les espaces numériques. Bien que cette suggestion dépasse le cadre du 43 C/5, nous recommandons également aux États membres d'envisager des cadres et des lignes directrices clairs et applicables qui obligent les auteurs d'actes de cyberharcèlement et de cyberviolence à répondre de leurs actes, tout en favorisant des environnements en ligne plus sûrs.

Il est essentiel de garantir la pleine réalisation de la santé et des droits sexuels et reproductifs, y compris au moyen d'une éducation sexuelle complète, pour pouvoir résoudre un vaste éventail de questions. Il est notamment nécessaire de mettre en place une éducation de la petite enfance qui soit axée sur l'égalité et la diversité, afin d'éclairer les générations futures et de lutter contre la violence fondée sur le genre.

### **Priorité Afrique**

La Conférence internationale se félicite que l'Afrique reste une priorité globale de l'Organisation. Rappelant les réflexions formulées lors du 17<sup>e</sup> Forum international des ONG, qui s'est récemment tenu (les 10 et 11 décembre 2024) sur le thème du leadership, de l'expérience et du savoir-faire africains dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, la Conférence internationale des ONG fait ressortir la possibilité de coopérer plus étroitement avec les ONG qui travaillent activement en Afrique et à travers tout le continent, afin d'assurer la mobilisation de la communauté et d'accroître l'impact des programmes.

La Conférence internationale réaffirme son ferme soutien à la priorité Afrique, mais appelle les États membres et l'Organisation à garantir un financement adapté et durable en faveur des autres régions confrontées à une crise existentielle et à une sous-représentation persistante.

Plus précisément, nous recommandons d'ajouter « Renforcer la coopération entre l'UNESCO et les ONG entretenant des relations officielles avec l'Organisation » à la section intitulée

« Renforcement des capacités et de la coordination internes pour l'Afrique » (220 EX/17, p. 53-54), en notant le rôle important joué par les ONG à l'appui et aux côtés des États membres, des commissions nationales, des secteurs de programme et des unités hors Siège de l'UNESCO.

Plus généralement, des thématiques telles que la pauvreté, la pénurie d'eau propre/potable, l'assainissement et l'hygiène menstruelle doivent être intégrées dans l'ensemble des initiatives de l'UNESCO en faveur de l'Afrique. Ces éléments sont essentiels pour répondre aux priorités du continent. La représentation dans les médias et les plates-formes publiques doit aussi rester une priorité si l'on veut donner de l'ampleur aux voix africaines au niveau mondial, et veiller à ce que leurs perspectives soient reflétées dans le débat international au sens large.

Le rôle des jeunes est tout aussi essentiel. L'UNESCO devrait renforcer la participation des organisations de jeunes africaines, en adaptant les projets à leurs besoins spécifiques, y compris en ce qui concerne l'accès à l'éducation, la réduction de la pauvreté et la technologie. Il s'agit notamment d'élaborer des projets concrets et réalistes répondant aux défis et aux possibilités propres à l'Afrique, en veillant à une mise en œuvre pratique et à un impact mesurable.

En mettant l'accent sur ces éléments, l'UNESCO peut renforcer son impact en Afrique, et faire en sorte que ses stratégies et ses programmes soient à la fois inclusifs et adaptés aux besoins et aux priorités spécifiques du continent. Cet accent renouvelé contribuera aussi à favoriser le développement durable, à renforcer les capacités locales et à amplifier le rôle de l'Afrique sur la scène mondiale, tout en créant un modèle susceptible d'être appliqué à d'autres régions rencontrant des difficultés en matière de développement et de représentation.

### **Priorité Égalité des genres**

La Conférence internationale salue l'intégration accrue du thème de l'Égalité des genres dans les programmes de l'UNESCO, de même que l'accélération de la transposition à plus vaste échelle du Marqueur 3 pour l'Égalité des genres, qui fait de cette dernière l'objectif premier d'une initiative. Elle souhaite encourager l'expansion du programme de renforcement des capacités régionales et nationales en matière d'égalité des genres, et en particulier des mécanismes de formation et de sensibilisation destinés aux responsables principaux, ce qui permettra de concentrer l'impact là où il est le plus nécessaire.

La Conférence internationale salue également la proposition d'investissement dans de nouveaux partenariats avec les chaires UNESCO et commissions nationales pour l'UNESCO, les organisations de la société civile, les universités et le secteur privé, qui pourra constituer une possibilité de financement en faveur de l'égalité des genres, et rappelle la contribution importante qu'apportent les ONG entretenant des relations officielles avec l'Organisation au développement, à la mise en œuvre et au succès de ces programmes à l'échelle mondiale.

### **Jeunesse**

La Conférence internationale se félicite de l'accent mis sur la jeunesse en tant que priorité globale et élément central des politiques et programmes de l'UNESCO. Les ONG réaffirment que les jeunes doivent être activement associés aux processus de prise de décision à tous les niveaux, compte tenu de leur rôle essentiel en tant qu'acteurs du changement face aux défis mondiaux, et notamment du rôle d'accélérateur qu'ils jouent au moyen du volontariat.

Nous encourageons les États membres à placer l'amplification de la voix des jeunes au rang de priorité, en mettant l'accent sur les sujets qui les concernent, notamment la santé physique et

mentale et le développement de l'esprit d'initiative, ainsi que sur les possibilités de produire des changements transformateurs. Dans cette optique, il est essentiel d'accorder plus de temps et de place, dans les débats, aux thématiques intéressant spécifiquement les jeunes, et de faire en sorte que celles-ci soient véritablement intégrés dans les cadres mondiaux.

En outre, les ONG soulignent la nécessité pour l'UNESCO de mieux définir son soutien aux acteurs du changement, en fournissant des mécanismes clairs d'amplification des actions des jeunes garantissant la visibilité et l'impact de leurs contributions. En reconnaissant le potentiel des jeunes en tant que moteurs de l'innovation et du changement social, l'Organisation peut concrétiser de manière encore plus solide son engagement en faveur de sociétés inclusives, équitables et durables.

### **La culture en tant que catalyseur et moteur du développement durable**

Rappelant la coopération essentielle entre l'UNESCO et ses réseaux d'ONG dans l'action de sensibilisation en faveur de la reconnaissance de la culture comme composante fondamentale du développement durable, nous accueillons avec enthousiasme la Mesure 11 du Pacte pour l'avenir (A/RES/79/1) adopté par les États membres de l'Organisation des Nations Unies en 2024, ainsi que l'Effet 4 des Propositions préliminaires.

La Conférence internationale se félicite de l'intention de l'UNESCO d'intégrer davantage la culture dans les processus d'aide humanitaire, de sécurité, de consolidation de la paix et de relèvement en vue de renforcer la résilience des communautés. Nous estimons néanmoins que les sept domaines d'action proposés au titre de l'Effet 4 sont affaiblis par l'absence de référence spécifique au rôle essentiel joué par les ONG en tant que promoteurs, protecteurs et défenseurs de la culture. Dans le cadre du mandat pour 2022-2024, le Comité de liaison ONG-UNESCO, le Secteur de la culture et la campagne #Culture2030Goal ont mené de concert et avec succès des actions de plaidoyer importantes et à fort impact, ce qu'il convient de garder à l'esprit dans l'évaluation des capacités à mener d'autres activités.

### **Conclusion**

La Conférence internationale affirme son engagement le plus sincère en faveur d'une action collective à l'appui du mandat et des priorités de l'UNESCO. Nous nous tenons prêts à entamer, aux côtés de l'UNESCO, l'exercice couvert par le prochain Programme et budget, en nous engageant à établir des partenariats efficaces, efficaces et dynamiques, afin de concrétiser la mission à laquelle a souscrit la société civile au niveau mondial, à savoir d'élever les défenses de la paix, et de les préserver, dans l'esprit des hommes, des femmes, des enfants et des personnes d'identités diverses.